

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE DE LAMENTIN*****NOMBRE DE MEMBRES***

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
<b>33</b>	<b>33</b>	<b>26</b>

***Date de la convocation*****10 mai 2023*****Date d'affichage de la délibération******Adopte à l'unanimité*****Séance du 16 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le mardi seize à dix-huit trente, le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ephrem GLORIEUX, 1<sup>er</sup> adjoint.

**Présents :** M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Christiane TREIL- ALBON ; M. Bruno FELICIANNE; Mme Manuela PETRO-METONY ; M Lucien BEAUZOR ; M Jean-Louis SAINSILY ; Mme Gladys BURAT adjoints au maire.

M. Saturnin FRANCILLONE; Mme Jacqueline BELFORT; M. Christian CITADELLE ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Richard PROMENEUR Mm Patricia VINGADASSALON ; M. Martelin RATIER ; M. Arthur MARICEL Mme Clara RIGAH; Mme Karine GATIBELZA ; M. Didier MARICEL ; Mme Cindy ARNASSALON M. Patrick AJAS; M. Bruno REMI ; M. Benjamin GRACCHUS ; Mme Edwige BERMATOL ; Mme Nicole RAMASSAMY Conseillers Municipaux.

**Représentés :** Mme Anny GENIPA par M. Jean-Louis SAINSILY  
Mme Sylviane FONDS par Mme Patricia VINGADASSALON

**Absents :** M. Jocelyn SAPOTILLE ; M. Yvon COMBES; M. Rodrigue MOULIN  
Mme Liliane; MAXIMIN-BAJAZET; Mme Sonia MERCADIER Mme Francis ROSAMONT ; Mme Annick ABELA ;

**DELIBERATION N°2023/05/41**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ECOLE ELEMENTAIRE DE  
LAROSIERE POUR LE FINANCEMENT PARTIEL D'UN PROJET D'EDUCATION  
ARTISTIQUE ET CULTURELLE**

Deux classes de CE2 de l'école élémentaire de Larosière participent à un projet d'éducation artistique et culturel intitulé « Lisons en dansant ».

Cette action s'inscrit dans le cadre d'un projet pluridisciplinaire visant à éveiller les élèves à leur patrimoine culturel en utilisant des documents et des textes en Français et en Créole.

Pour mener à bien ce projet, l'école a fait appel à l'expertise d'un chorégraphe pour la pratique de la danse. Quinze heures de cours sont nécessaires pour cette initiation, dont sept heures ont été prises en charge par le Rectorat.

L'école sollicite la ville de Lamentin pour une participation financière partielle à hauteur de 560,00 € représentant huit heures de cours.

Le budget prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Coût	Montant
Initiation à la danse soit huit heures	70,00 € x 8	560,00 €

Le Maire propose au conseil municipal d'approuver cette participation.

Le conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

### DECIDE

**ARTICLE 1** : D'allouer à l'école élémentaire de Larosière une aide financière partielle à hauteur de 560,00 € pour le projet d'éducation artistique et culturelle.

**ARTICLE 2** : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

**ARTICLE 3** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

*Adopte à l'unanimité*

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Président

M. Ephrem GEORFFEX

